Idées

Bourdieu et l'État

ous le savons tous, la sociologie ne vaudrait pas une heure de peine si elle ne contribuait pas à changer l'état du monde social. Bourdieu qui reprenait le propos de Durkheim le répétait souvent. La publication de ses cours, et notamment, celui sur l'État répond à cet objectif. D'une part, parce qu'il s'agit de l'État, un des objets majeurs de la sociologie de Bourdieu et d'autre part, parce que ce à quoi il était très attaché et – sans ambiguïté aucune – les politiques sociales, éducatives et culturelles dont, en France, l'Etat est le principal maître d'œuvre, sont de plus en plus sapées tant dans leur fonctionnement et de leur mission - le service public – que dans leurs moyens - les financements publics. Il était donc nécessaire et urgent de les publier. Et ceci d'autant plus que les travaux de Bourdieu sur l'État sont dispersés et relativement peu connus et, lorsqu'ils le sont, peu compris. L'édition des cours sur l'État tend à remédier à cet état de choses.

Les cours sur l'État ne sont pas un livre, c'est-à-dire un ouvrage écrit au sens où Bourdieu l'entendait avec ce que l'écrit supposait, selon lui, de contrôle, de rigueur et de finition, le statut social de l'écriture dans l'univers scientifique et, plus largement, intellectuel, ainsi que le public de référence n'étant pas les mêmes. Cet ouvrage rassemble toutes les leçons

RÉMI LENOIR sociologue, directeur du Centre de sociologie européenne

que Bourdieu a consacrées pendant trois années à l'État et leur édition tente de respecter le plus possible leur caractère oral et leur efficacité didactique. Car l'objectif de Bourdieu dans ses cours comme dans ses séminaires était de rendre sa manière de faire de la sociologie plus accessible à ceux auxquels il s'adressait immédiatement, c'est-à-dire le plus souvent, des étudiants, des enseignants ou des chercheurs. Il recourait à tous les movens de la rhétorique du discours parlé, moyens que, souvent, l'expression écrite estompe, voire élimine.

Devant les exigences que Bourdieu avait à l'égard de l'écrit et le relâchement rhétorique du discours pédagogique, que faire? Nous avons été plusieurs à préparer cette publication et nous avons, selon des pondérations différentes, participé à toutes les tâches qu'elle impliquait. Nos avis ont souvent différé sur les points qui peuvent paraître des points de détail, mais dont on savait, plus ou moins obscurément, qu'ils étaient essentiels dans la mesure où ils posaient la question du sens donné à cette publication : la longueur des phrases ou des paragraphes, la nécessité et la place de sous-titres, l'importance des notes en bas de page, la suppression des répétitions, inévitables dans un discours pédagogique, la place et la forme des parenthèses, la ponctuation... Et même la publication sous forme de leçons. C'est dire que tout a été discuté et rediscuté, écrit et réécrit, certes de manière infinitésimale mais toujours significative.

Alors, quel sens a-t-il été donné à cette édition? C'est la réponse à cette question qui nous a permis de trouver, tant bien que mal, une solution de compromis : faciliter la compréhension du propos de Bourdieu, quitte, parfois – je pense aux répétitions d'un cours à l'autre – à l'alourdir, à lui faire perdre quelque peu sa force percutante. Mais le style d'une œuvre n'a de sens que par rapport à un lectorat. Sur un sujet si politique, ce public n'est plus celui du Collège de France, ni celui des initiés, voire des amateurs éclairés, qu'ils soient des professionnels, des étudiants ou des militants et, même pour ces derniers, il convenait par tous les moyens de l'édition, de faciliter la lecture afin qu'elle soit la plus adéquate possible : d'où les notes en bas de page et non à la fin du volume, l'ajout des références aux écrits où Bourdieu prolonge et précise l'analyse, les renvois bibliographiques aux ouvrages cités et surtout les titres et sous-titres, procédés que Bourdieu utilisait lui-même dans ses ouvrages et articles, l'index thématique, qui figure dans presque tous ses ouvrages...

Et quand on dit faciliter l'accès, il ne s'agit pas seulement de la lecture au sens scolaire du terme, mais d'une lecture active si l'on peut dire, celle qui provoque chez le lecteur une réaction telle qu'il se met lui-même à voir le monde de manière différente et le dispose au mieux à le changer, et en tous les cas, à réfléchir

et se comporter autrement. À cet égard, Bourdieu avait une telle force suggestive, lorsqu'il parlait, que rares étaient ceux qui n'étaient pas immédiatement convaincus par ses analyses. C'était tellement « parlant », comme on dit. C'est cette parole que nous avons tenté de restituer, cette parole qui n'est pas qu'expression orale, mais qui est l'expression de toute sa personne. Ce qu'on appelle la présence, cette présence qui nous manque tant, aujourd'hui.

Les cours sur l'État dans l'œuvre de Bourdieu

Les trois cours que Bourdieu a consacrés à la genèse et à la structure de l'État forment un ensemble qui s'apparente à un livre de sociologie historique comparée sur un objet que pour des raisons sur lesquelles il s'explique longuement, il n'avait jamais abordé de front, mais sur lequel il n'avait cessé de réfléchir et de travailler. Alors que depuis le milieu des années 60, se multipliaient les ouvrages théoriques sur les lois tendancielles et les fonctions de l'État, Bourdieu abordait les mêmes questions mais de biais, si l'on peut dire, notamment dans ses enquêtes sur le système d'enseignement et les pratiques culturelles, questions qui ne sont pas sans liens avec ses travaux commencés en Algérie sur l'évolution des modes de domination ou sur le processus de différenciation des champs, de leur autonomisation et de leur coordination, c'est-à-dire de la division sociale du travail de domination.

Comme l'habitude, à Bourdieu s'appuie sur une documentation considérable et originale, historique, ethnologique et sociologique, comme l'atteste le recensement des ouvrages et articles qu'il a consultés et qui se trouve en fin de volume, références peu apparentes

en tant que telles dans ses propos mais qui supposent d'être connues pour en saisir toute la portée ainsi que sur des observations issues de ses enquêtes de terrain: notamment celles qu'il a menées en Kabylie et au Béarn sur les stratégies matrimoniales (1958-1960) pour analyser les structures de l'État dynastique, et celles qui portent sur la politique du logement dans les années 1970-1980 pour étudier la logique de fonctionnement de l'Etat bureaucratique. En effet, le point de départ des analyses de Bourdieu consacrées à l'Etat sont toujours des faits du monde réel (le formulaire, l'orthographe, le mariage, l'achat d'une maison...) et des actes de la vie quotidienne (insultes, formules de politesse, règles de maintien...) dans lesquelles se jouent, en fait, des choses fondamentales.

Surtout, et plus encore que dans ses livres, il procède, non sans ironie, parce qu'il ne les appréciait guère, à ce qu'on appelait des études de « micro histoires » d'événements typiques de l'objet qu'il construit devant un auditoire qu'il cherchait à convaincre et dont il s'attachait à capter l'attention, parfois en faisant disparaître des oppositions canoniques et, plus généralement, au moyen de plaisanteries, de trouvailles improvisées, d'analogies inattendues, sans parler des petits « trucs de recherches » qu'il suggérait aux étudiants (terrains d'observation, sujets d'enquête...): par exemple, l'invention du calendrier et les structures de la temporalité sociale qu'il implique, celle des commissions réunies par des responsables gouvernementaux comme « invention organisationnelle » transformant par son mode de fonctionnement les intérêts particuliers en intérêts universels dans un Etat bureaucratique (« magie d'Etat »), ou encore le lit de justice, comme lieux où se donne à voir la confrontation entre

les deux principes de fonctionnement, dynastique et juridique, des États de type domestique et bureaucratique. Bref, ces cours disent oralement des choses que le travail d'écriture tend à masquer » (les difficultés, les hésitations, les « cafouillages », selon son expression...), donnant à voir le travail de pensée, les articulations complexes du raisonnement, ce qu'il appelait les « traces du travail », de ce travail, « un peu piétinant » d'approfondissement de l'implicite que ses livres, très écrits, très contrôlés et très condensés, gomment souvent au profit du « fini » et du « définitif »

Les cours de Bourdieu sur l'État (1989-1991) s'inscrivent en continuité avec ses travaux sur La noblesse d'État, ouvrage qui venait de paraître lorsqu'il les débuta. Commencés en décembre 1989, ils poursuivent les leçons qu'il a données au Collège de France en 1988 sur le champ juridique et l'invention de la notion d'intérêt public et, en 1989, sur les « fondements anthropologiques des notions d'intérêt et de désintéressement » qui se terminent sur l'étude de la logique spécifique du champ bureaucratique. Cependant, le point de vue diffère quelque peu et semble être lié aux recherches que Bourdieu et ses collaborateurs venaient d'achever sur la politique du logement, ses conditions de production et ses effets (dont il reprendra et commentera une partie des résultats dans ses cours), ainsi qu'aux travaux regroupés dans La Misère du monde, dont la réalisation se déroule pendant les années 1990-1991 et qui paraîtra en 1993.

On voit la position centrale, souvent inaperçue des commentateurs, qu'occupent ces trois années de cours sur l'État dans l'élaboration de sa théorie générale des champs. Selon Bourdieu, l'État constitue un champ dont la spécificité est d'être « méta », le fonctionnement des autres champs en dépendant pour une part et de manière variable. C'est à la formation de ce méta-champ qu'est consacré cet ensemble de cours. L'État résulte d'un double processus dont Bourdieu retrace les étapes les plus significatives, autonomisation des champs et des espèces de capital qui leur correspondent, et concentration corrélative des pouvoirs sur les valeurs respectives de ces dernières dans ce qu'il appelle l'État : « Cette sorte de méta-capital, écrit Bourdieu, capable d'exercer un pouvoir sur les autres espèces de capital et, en particulier, sur les taux de change entre elles (et, du même coup, sur les rapports de force entre leurs détenteurs), définit le pouvoir proprement étatique ». Reprenant l'opposition entre État dynastique et État bureaucratique, Bourdieu montre en quoi le passage de l'un à l'autre constitue non seulement un changement de mode de gouvernement, mais une véritable révolution symbolique. C'est à cette dimension et, plus généralement, à la notion de capital symbolique dont l'accumulation primitive est la condition nécessaire de la monopolisation des autres espèces de capital, que Bourdieu s'intéresse plus particulièrement, apportant ici une contribution décisive à son projet théorique principal : construire une théorie matérialiste du symbolique¹.

Penser l'État sans la pensée d'État

Bourdieu mettait toujours en garde contre l'usage de mots désignant des institutions ou des collectifs, notamment ceux d'État ou d'École, parce qu'ils étaient porteurs d'une philosophie de l'histoire tendant à les constituer en « sujets historiques capables de poser et de réaliser leurs propres fins » ce qui conduisait, selon lui, à poser des questions sans réponse : dans quelle mesure les entités collectives « existent-elles » réellement, n'ont-elles pas d'autre réalité que les mots qui les désignent ? Qui les représente, qui parle en leur nom? Il suffit de les formuler pour comprendre que les réponses sont des enjeux de luttes et donc forment, à ce titre, l'objet même des analyses. Ceci est d'autant plus vrai qu'un des pouvoirs majeurs de l'État est de « produire et d'imposer (notamment par l'école) les catégories de pensée que nous appliquons spontanément à toute chose du monde, et à l'État lui-même (...) Pour se donner, poursuit Bourdieu, quelque chance de penser un État qui se pense encore à travers ceux qui s'efforcent de le penser (tels Hegel ou Durkheim par exemple), il faut tâcher de mettre en question tous les présupposés et toutes les préconstructions qui sont inscrits dans la réalité qu'il s'agit d'analyser et dans la pensée même des analystes² ». En effet, Bourdieu n'est pas loin de penser que l'État est à lui-même sa propre pensée : « Nous n'avons pour penser l'État qu'une pensée d'État ».

Pour présenter cette difficulté originelle de toute recherche sur l'État, Bourdieu rappelle que celui-ci comme toute

^{1.} Le fait que l'État détienne le monopole de la violence symbolique, souligne Bourdieu, a pour effet qu'il devient lui-même un enjeu de la lutte pour le pouvoir symbolique : « L'État, écrit-il, est le lieu par excellence de l'imposition du nomos, comme principe officiel et efficient de construction du monde, avec par exemple tous les actes de consécration et d'homologation qui ratifient, légalisent, légitiment, « régularisent » des situations ou des actes d'union (mariages, contrats divers, etc.) ou de séparation (divorce, rupture de contrat) ainsi promus de l'état de pur fait contingent, officieux, voir dissimulé (une

[«] liaison »), au statut de fait officiel, connu et reconnu de tous, publié et public », Méditations pascaliennes, Paris, Seuil, 1997, p. 221.

^{2.} P. Bourdieu, « Esprit d'État. Genèse et structure du champ bureaucratique », op. cit., p. 49.

institution, au sens de Durkheim, existe deux fois, d'une part dans l'objectivité à l'état de structures matérielles et d'institutions, et dans la subjectivité, dans les structures mentales et les représentations sous forme de principes de vision, de systèmes de classement... L'État s'établit à travers l'ordre symbolique qu'il impose sous ces deux formes, les structures de l'Etat et les structures pour penser l'Etat, celles-ci étant homologues. Cette correspondance est au principe d'une sorte d'aveuglement ontologique, l'État faisant admettre comme allant de soi les manières de le penser. La pensée d'État n'est pas seulement un discours ou un métadiscours, elle est, affirme Bourdieu, inscrite dans le monde social, « elle est une des formes que prend le monde social, elle est constitutive du monde social »; bref. « elle est le monde social sous forme de discours »3.

L'État produit et inculque les structures cognitives selon lesquelles l'ordre social est perçu, plus, incorporé, bref « reconnu » ajoute Bourdieu. La notion de reconnaissance qui définit ce que Bourdieu appelle le capital symbolique, a bien à voir avec la notion de légitimité chez Weber, à laquelle il préfère cependant celle de doxa, qui est, selon lui, non pas une reconnaissance de légitimité, mais une proto-légitimité, une adhésion qui est en deçà de la reconnaissance explicite, consciente. « En inculquant notamment par le système scolaire – les structures cognitives communes, tacitement évaluatives, en les produisant, en les reproduisant, en les faisant reconnaître profondément, en les faisant incorporer, l'Etat apporte une contribution essentielle à la reproduction de l'ordre

symbolique qui contribue de manière déterminante à l'ordre social... l'État est le principal producteur d'instruments de construction de la réalité sociale »4. Dire que l'État est légitime, c'est dire qu'il peut obtenir la soumission à l'ordre qu'il impose avec comme seule forme de contrainte, le pouvoir symbolique. La reconnaissance de la légitimité est un acte de connaissance qui n'en est pas un, c'est un acte de soumission inconscient à l'ordre social. Bref c'est un acte de crovance, de crovance collective.

Comment échapper à ce cercle épistémologique socialement fondé, comment penser l'État sans le penser avec la pensée d'État? Bourdieu met en œuvre plusieurs stratégies de recherche : études de cas les plus « triviaux » de l'ordre bureaucratique ordinaire et non des formes discursives ou organisationnelles de l'État (fonctionnement de « commissions », rédaction de « rapports »...); analyse des fondements anthropologiques des sociétés : structures temporelles (calendrier, horaires pédagogiques...), structures spatiales (cartographie, frontières...) ; cadres sociaux de la mémoire collective (commémorations, anniversaires...). Et surtout, sociogenèse de l'Etat afin d'établir les conditions historiques et sociales qui doivent être remplies pour que l'État puisse accomplir ce qu'il fait. Cette sociogenèse ne vise donc pas à refaire l'histoire de l'Etat en Europe occidentale mais, comme le rappelle le titre de son article qui résume une partie de son cours au Collège de France de 1991, « De la maison du roi à la raison d'État. Un modèle de la genèse du champ bureaucratique »5, à construire un modèle de

^{3.} P. Bourdieu, Sur l'État. Cours au Collège de France (1989-1992), op. cit.

^{4.} Id.

^{5.} Cf. P. Bourdieu, « De la maison du roi à la raison d'État. Un modèle de la genèse du champ bureaucratique » op. cit.

l'émergence de l'État, qui rende compte de la formation d'un espace social autonome au travers duquel s'est engendrée une nouvelle forme de pensée, ce qu'il est convenu d'appeler la raison d'État qui se distingue peu à peu de cette autre vision du monde qu'était la « raison domestique », si l'on peut dire, et qui correspondait à l'état dynastique.

État et intégration sociale : le conformisme logique

L'État, selon Bourdieu, s'est construit selon un double processus. L'un qui relève du mouvement de différenciation des différents univers sociaux et l'autre concernant l'État lui-même, qui, simultanément, se constitue dans et par une sorte de cristallisation comme un espace social distinct de tous les autres. À la formation de ces différents champs correspondent des espèces de capital dont l'appropriation et le mode d'appropriation constituent des enjeux sui generis (militaire, économique, juridique, informationnel, symbolique). Ce processus d'autonomisation qui résulte de l'évolution de la division du travail social s'accompagne d'un processus de concentration de ces espèces de capital dans ce qu'il est convenu d'appeler l'État et de la constitution corrélative d'une nouvelle espèce de capital, le « capital étatique ».

« L'Etat se construit comme une instance méta-champ tout en contribuant à la constitution des champs », résume Bourdieu dans son cours sur l'Etat. Ceci, de trois manières. Tout d'abord, un processus d'autonomisation des champs dont Bourdieu retrace les étapes les plus significatives au regard de son objet; un processus de monopolisation du pouvoir sur ce qui a valeur dans ces différents espaces, processus de concentration qui s'accompagne inséparablement de la « dépatrimonialisation » des biens d'État constitués comme publics, impersonnels, officiels, par opposition aux biens privés, personnels relevant du particulier, du local, de l'officieux. Ce sur quoi insiste Bourdieu à propos de ces deux évolutions est ce qui leur est commun, la construction d'une entité étatique impersonnelle, irréductible à ses incarnations. Par exemple, pour l'impôt, le prélèvement passe d'un mode d'imposition de type féodal où prédomine la logique du don et du contre-don à une perception de type bureaucratique où les contributions deviennent obligatoires, standardisées et régulières; pour la justice, on assiste au même processus : la justice personnelle des seigneurs sur les vassaux laisse place à une compétence doublement définie, comme ressort territorial, d'une part et, d'autre part, comme autorité qualifiée selon des critères légaux (rationnels) et homogènes ainsi qu'à une codification et une formalisation des procédures. L'Etat bureaucratique devient ainsi le lieu d'un pouvoir abstrait, universellement reconnu, lieu de la circulation de la parole officielle, du règlement, du formulaire.

Enfin, troisième manière, à ce double processus, s'ajoute l'unification des marchés (économique, juridique, symbolique...) correspondant à chaque espèce de capital. En effet, l'État, en se construisant, répète Bourdieu, tend à unifier : notamment, il produit le territoire et le peuple réunis sous la forme d'une nation. Par rapport aux autres espèces, le « capital étatique » a cette particularité d'être fait d'« acquis universels », communs à l'ensemble des agents et transcendant leurs intérêts particuliers, mais comme elles, il peut, aussi, être monopolisé et mis au service des intérêts de certaines catégories d'agents.

Un des traits distinctifs de l'État bureaucratique par rapport à l'État dynastique est le passage d'un pouvoir direct à base personnelle à un pouvoir indirect à base territoriale, s'exerçant par l'intermédiaire de délégués, les fiefs étant transformés en « provinces ». Ces « provinces » sont peu à peu définies comme des fragments d'un tout, rassemblant des gens unis par la proximité spatiale plus que par la proximité généalogique, et plus généralement vassalique. Cette unification s'accompagne, entre autres, d'une standardisation des normes de mesure (poids et mesures, signes monétaires, règles juridiques...), de l'homogénéisation de l'espace, l'espace géographique, au détriment de ce qui, de ce fait, devient des particularismes locaux (la capitale engendre le provincialisme).... Plus généralement, l'État contribue à intégrer l'espace économique (marché national), l'espace social, l'espace symbolique et l'espace culturel (unification des codes juridique, linguistique, vestimentaire, bureaucratique...). Cette cohésion passe pour l'essentiel par le système scolaire qui forme des citoyens à ce qui est une nouvelle vision du monde et une nouvelle structuration du monde, celle dont relève la notion de nation.

Ce passage de l'État dynastique à l'Etat bureaucratique correspond au passage d'un mode de reproduction fondé sur l'hérédité ainsi que sur l'idéologie du sang et de la naissance, mode de reproduction qui ignore la coupure entre le public et le privé, et un mode de reproduction bureaucratique à composante scolaire fondé sur l'intervention de l'école dans le processus de reproduction, passage qui s'accorde au mouvement par lequel la nouvelle noblesse, la « noblesse d'Etat », tend à se substituer à la noblesse de sang dans le champ du

pouvoir. A propos de ce mode de reproduction, Bourdieu parle, à juste titre, de « défamilialisation » même si l'hérédité familiale (le sang) dans les faits, sinon dans les représentations (le mérite) reste capitale et, à bien des égards, un capital. Ce processus apparaît dès l'émergence de l'État dynastique, puis la montée progressive des clercs - ce que certains dénomment la « clergie » – crée une sorte d'Etat hybride instituant l'appropriation privée des ressources publiques par une oligarchie composée des membres de la famille du roi et de celles des hauts fonctionnaires. Enfin, l'État bureaucratique s'affirme, notamment par la distinction de l'ordre public et de l'ordre privé qui s'accomplit progressivement, sans jamais y parvenir totalement, dans la sphère du pouvoir : dissociation de la position et de son titulaire, de la fonction et du fonctionnaire, de l'intérêt public et des intérêts privés, du prince et des principes même si dans la réalité la coupure n'est pas si nette, comme le rappelle la récurrence des affaires de corruption et de concussion.

La genèse de l'État et le travail des juristes

Comme tout champ, le champ bureaucratique est lui-même un espace de luttes pour le pouvoir sur ce dont le champ a le monopole, les instruments de gestion et d'administration des biens publics. A mesure que les champs autonomes se diversifient et se multiplient, les grandes bureaucraties d'Etat ont pour fonction de coordonner les intérêts concurrents, les retraduisant selon la logique propre de cet univers dont Bourdieu a analysé le fonctionnement, notamment à propos de la politique du logement en étudiant la composition et le déroulement d'une

commission réunissant les acteurs « efficients » chargés d'en définir les orientations, ces derniers trouvant des « appuis » structuraux dans le champ des institutions publiques. « Cette invention organisationnelle typiquement bureaucratique permet à la bureaucratie de transcender ses propres limites, d'entrer apparemment en discussion avec l'extérieur, sans cesser de poursuivre ses propres fins et d'obéir à ses propres règles de transformation. À la fois dissimulée et légitimée par l'universalisation partielle que lui assure l'immersion dans un sujet collectif, la minorité agissante devient une sorte de groupe de pression légitime, publiquement connu et reconnu, investi d'une mission, d'un mandat »6.

La commission est le type même d'institutions qui résultent de la transaction entre les classes, entre les fractions de classe et que tout fait apparaître comme située au-delà des intérêts de classe. Le contrôle sur l'État, c'est-à-dire sur les ressources économiques et politiques qui permettent à l'État d'exercer un pouvoir sur tous les champs et un enjeu à configurations variables selon les enjeux au sein du champ du pouvoir. Ce qu'aux yeux de Bourdieu l'analyse wébérienne des systèmes symboliques, notamment de l'univers religieux, apporte à la sociogenèse de l'État est celle qu'il mène sur les agents concourant au fonctionnement de cet univers : « Pour comprendre les systèmes symboliques, souligne-t-il, il faut comprendre les systèmes d'agents qui luttent à propos des systèmes symboliques » (...) « donc comprendre la logique du fonctionnement de cet univers d'agents d'État qui ont fait le dis-

Les luttes propres à ce nouvel espace, Weber et Elias, selon Bourdieu, les ont ignorées faute d'avoir vu ce processus de monopolisation de cette espèce de capital par la noblesse d'État qu'elle a contribuée à produire ou, mieux, par la noblesse qui s'est produite comme telle en le produisant. Ce qu'on appelle l'Etat est le résultat d'un long processus dans lequel ont joué un rôle important un certain nombre d'agents sociaux, surtout les juristes, en particulier ceux qui détenaient ce capital de « ressources organisationnelles » qu'était le droit romain. Ces agents, précise Bourdieu, ont construit progressivement cette chose que nous appelons l'État, c'est-à-dire un ensemble de ressources spécifiques autorisant leurs détenteurs à dire ce qui est pour le monde social dans son ensemble, à énoncer l'officiel et à prononcer des mots qui sont en fait des ordres, parce qu'ils ont derrière eux la force de l'officiel. La constitution de cette instance s'est accompagnée de la construction de l'État au sens de population comprise dans des frontières »8.

Le processus de concentration de ressources à la fois physiques et symboliques qui aboutit à la formation de l'État, correspond à une transmutation qui peut être décrite comme départicularisation, déprivatisation, bref comme universalisation : les ressources concentrées sont transmuées en biens publics et

cours d'État (les légistes, les juristes) et comprendre quels intérêts génériques ils avaient, par rapport aux autres et aussi quels intérêts spécifiques ils avaient en fonction de leur position dans l'espace de leurs luttes (par exemple la noblesse de robe par rapport à la noblesse d'épée) »⁷.

P. Bourdieu, « L'État et la construction du marché », Les structures sociales du marché, op. cit., p. 146.

^{7.} P. Bourdieu, Sur l'État, op. cit.

l'instance chargée de les accumuler, de les gérer et de les redistribuer, est investie d'une autorité spécifique, en tant que représentante reconnue du bien commun, de l'universel. Ce processus est inéluctablement une dépossession, monopolisation et dépossession étant les deux faces d'un même phénomène, comme on le voit pour la force physique mais aussi pour le droit, la culture ou encore la religion: l'unification militaire, juridique, culturelle s'accomplit au profit de ceux qui participent du monopole étatique, c'est-à-dire d'un groupe particulier qui se trouve investi du « monopole de l'universel » pour reprendre l'expression de Bourdieu. « L'État serait ainsi, si l'on veut garder à tout prix cette désignation, écrit-il, un ensemble de champs de forces où se déroulent des luttes ayant pour enjeu (en corrigeant la formule célèbre de Max Weber) le monopole de la violence symbolique légitime : le pouvoir de constituer et d'imposer comme universel et universellement applicable dans le ressort d'une nation, c'est-à-dire dans les limites des frontières d'un pays, un ensemble commun de normes coercitives »9.

Aussi, le champ étatique est-il relativement autonome par rapport à tous les champs mais aussi au champ du pouvoir lui-même, autonomie qui, comme l'analysait déjà Bourdieu (et Jean-Claude Passeron) à propos du système d'enseignement, est la garantie de son efficacité symbolique, de sa fonction légitimatrice qui consiste à transmuer les intérêts de groupes particuliers en intérêts pour l'ensemble des groupes, c'est-à-dire pour le « public », en ce qui est constitué comme « l'universel » dans un contexte

social donné. Le processus selon lequel se constitue cette instance de gestion de l'universel est inséparable de l'apparition d'une catégorie d'agents qui ont pour propriété de s'approprier l'universel. « S'il y a un peu d'universel, c'est parce que des gens ont intérêt à l'universel » répétait souvent Bourdieu. Et ce dernier d'accorder une place primordiale dans la genèse de l'État au travail des juristes qui théorisaient la notion de bien public et qui, en le faisant, tendaient à se l'approprier et à en tirer profit. Sa thèse, Bourdieu la résume ainsi : les juristes produisant l'universel pour leurs intérêts particuliers font progresser l'universel. Qu'est-ce que l'universel ? C'est le produit de la « déféodalisation », de la « dépersonnalisation », de la « dépersonnalisation », de la « défamiliarisation », ce qui correspond à l'idéologie professionnelle des juristes, celle de la constitution, notamment au xvie et XVIIe siècles, d'un « bien public », d'un pouvoir indépendant par rapport au roi, d'une légitimité autre que celle du roi. Idéologie de la « raison d'État », un discours de légitimation faisant intervenir le principe étatique comme justification des conduites du roi et de l'État. Les agents sociaux qui ont fait l'État se sont représentés à leurs yeux et aux yeux de tous comme incarnant l'État, un État constitué comme un espace relativement autonome par rapport aux forces sociales en lutte pour le pouvoir, autonomie leur assurant une position d'arbitres dans les conflits politiques, position méta-politique déniée, donc légitime, au-dessus des partis, bref hors du jeu proprement politique, sorte de lieu neutre de l'espace social¹⁰.

^{9.} P. Bourdieu (avec L. Wacquant), Réponses, op. cit., p. 87, C'est Bourdieu qui souligne.

^{10.} Cf. P. Bourdieu, La noblesse d'État, Paris, Minuit, 1989, pp. 533-559.

Ce changement d'« ordre », pour reprendre l'expression de Pascal, auguel Bourdieu se réfère beaucoup à ce propos, c'est-à-dire un changement d'échelle qui détermine un changement de structure, ne résulte pas du seul processus de division du travail social, même si ce dernier l'a rendu possible. Il est aussi le produit de l'action des juristes qui, en lui donnant une forme - une « cohérence », dit Bourdieu – lui a donné la réalité telle qu'on peut l'observer aujourd'hui. Depuis le XII^e siècle, les juristes n'ont pas seulement justifié l'existence de cette entité métaphysique qu'est l'État moderne, fictio *juris* s'il en est, ils l'ont « fabriquée », car, selon Bourdieu, leurs discours sur l'État ont aussi fait l'État. Cette « efficacité », pour reprendre l'expression de Durkheim à propos de la religion, tient au fait qu'ils ont, par leur fonction, leur pratique, leur idéologie professionnelles, construit ce type d'État qui, selon Weber, fait du droit « légal/rationnel » son fondement et son moyen d'action. Et s'il est un discours qui est aussi action, c'est bien le droit, et si ce discours est « efficace », c'est qu'il bénéficie de la force de l'État¹¹.

L'ambition de Bourdieu était bien d'échafauder un modèle de la genèse de l'État, de proposer ce qu'il appelait une « histoire explicative ». Plus précisément, son projet a consisté à proposer « une sociologie génétique de la construction sociale de l'État » à partir d'une histoire comparée des modes de reproduction et des stratégies qui leur sont liées, à élaborer un modèle général qui prenne en compte le poids relatif des différentes espèces de capital (militaire, économique, juridique, informationnel et symbolique) et l'état des mécanismes de

reproduction (degré d'objectivation ou d'institutionnalisation de ces espèces de capital). ■

^{11.} Cf. P. Bourdieu, « La force du droit. Éléments pour une sociologie du champ juridique », op. cit., pp. 3-19.